

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Soutien à la vie associative - Associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé - Exercice 2017 : Subventions de fonctionnement (2ème répartition) et d'investissement (1ère répartition)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'imputer les dépenses suivantes :
 - 333 500 € au chapitre 65 du budget départemental,
 - 30 000 € au chapitre 204 du budget départemental,
- d'approuver les montants des affectations comme indiqué dans le tableau en annexe du rapport,
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée